



ARRETE DU MAIRE

Arrêté n° 2023_038

Objet : Portant désignation des membres représentant la collectivité au Comité Social Territorial (CST)

Le Maire de la commune de Thyez (Haute-Savoie) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment l'article 6,

Vu délibération du conseil municipal n° 2022_50 en date du 30 mai 2022 fixant le nombre des représentants de la collectivité au comité social territorial à trois titulaires et trois suppléants,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST) les élus suivants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Fabrice GYSELINCK	Madame Mariane PERY
Monsieur Didier HUOT	Madame Laëtitia BETEMPS
Madame Sylvia CAIZERGUES	Monsieur Bruno MICCOLI

Article 2 : La Présidence du Comité Social Territorial (CST) sera assurée par Monsieur Fabrice GYSELINCK.

Article 3 : Monsieur Didier HUOT est désigné en qualité de vice-président.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à Monsieur le représentant de l'Etat.

Notifié aux intéressés le :



Thyez, le 2 février 2023

Le Maire,

Fabrice GYSELINCK

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe l'agent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

" Certifié exécutoire "

reçu en Sous-Préfecture le 03 FEV. 2023

publié ou notifié le _____

Le Maire de la commune de Thyez

